

REPUBLIQUE DU SENEGAL*Un Peuple - Un But - Une Foi*Ministère de la Fonction publique
et du Renouveau du Service public

N°

/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B12

Objet : régularisation.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n°97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du Travail, modifiée ;
Vu le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires de l'État, modifié ;
Vu le dossier de l'intéressé,

DECIDE:

Article premier. - Est constaté, comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, l'avancement d'échelon de Monsieur Papa Aly CISSE, instituteur décisionnaire de 2^{ème} classe 2^{ème} échelon, matricule de solde 629.276/L, hiérarchie B3 :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Grade-Echelon	Date d'effet	Grade-Echelon	Date d'effet
ID 2 ^e CL 2 ^e ECH	07/06/2015	ID 2 ^e CL 3 ^e ECH	07/06/2017
		ID 2 ^e CL 4 ^e ECH	07/06/2019

Article 2.- Monsieur Papa Aly CISSE, instituteur décisionnaire de 2^{ème} classe 4^{ème} échelon, matricule de solde 629.276/L, hiérarchie B3, titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement élémentaire (CAIEE), session de 2018, est reclassé par référence au corps des inspecteurs de l'enseignement élémentaire (IEE), hiérarchie A1, au grade de 4^{ème} classe 1^{er} échelon, pour compter de la date de signature de la présente décision.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



Le Ministre
Mariam SARR

Ampliation : 1 PR/SGG - 6 MFB - 2 CF - 16 FC - 8 DGFP/DENS - 1 ANIes - 1 JO - 2 MEN - 2 DSPRV.